Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le 07-05-2026
ID : 077-217703263-20260507-2026AG22-AR

ARRÊTÉ DU MAIRE N° 2026-AG-22
PORTANT DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ÉLECTORALES

Le Maire de la ville de Nandy,

VU le Code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la loi n° 2025-444 du 21 mai 2025 visant à harmoniser le mode de scrutin aux élections municipales ;

VU le décret n° 2026-8 du 8 janvier 2026 pris pour son application ;

VU les résultats des élections municipales de mars 2026 ;

CONSIDÉRANT que, lors du renouvellement général du conseil municipal intervenu en mars 2026, trois listes ont obtenu des sièges ;

CONSIDÉRANT que, conformément aux dispositions de l'article L. 19, V, VI et VIII du Code électoral, lorsque trois listes ont obtenu des sièges, la commission de contrôle des listes électorales est composée de cinq membres ;

CONSIDÉRANT que ces membres sont répartis comme suit :

- 3 (trois) conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges ;
- 1 (un) conseiller municipal appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges ;
- 1 (un) conseiller municipal appartenant à la troisième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Sont désignés membres de la commission de contrôle des listes électorales :

Au titre de la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges :

Titulaires :
- Mme Aurélie ROBIN, Conseillère municipale
- M. Coumar PREM, Conseiller municipal
- Mme Émilie LARGE, Conseillère municipale

Suppléants :
- M. Abdelkrim TABBOU, Conseiller municipal
- Mme Lalla Mina EL OUARGUI, Conseillère municipale
- M. Thomas LAUTRETE, Conseiller municipal

Au titre de la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges :

Titulaire :
- M. Thierry JOUANNEAUX, Conseiller municipal

Suppléant :
- Mme Agnès BALRICK-BULIDON, Conseillère municipale

Ville de Nandy
Agglomération Grand Paris Sud
9, Place de la Mairie - 77176 Nandy
Tél. : 01.64.19.29.29 - Fax. : 01.64.19.29.19
www.nandy.fr

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le 07-05-2026
ID : 077-217703263-20260507-2026AG22-AR

Au titre de la troisième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges :

Titulaire : - M. Patrick KATAKO, Conseiller municipal

ARTICLE 2 : Les membres sont désignés pour la durée du mandat municipal en cours, conformément à l'article R. 7 du Code électoral

ARTICLE 3 : La commission exerce les compétences prévues par le Code électoral, notamment le contrôle des listes électorales et l'examen des recours administratifs préalables obligatoires ;

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera notifié aux intéressés et publié conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Nandy, le 06 mai 2026

Le Maire

MAIRIE DE NANDY (SEINE & MARNE)

Grégory MASSA

Ville de Nandy
Agglomération Grand Paris Sud
9, Place de la Mairie - 77176 Nandy
Tél. : 01.64.19.29.29 - Fax. : 01.64.19.29.19
www.nandy.fr